

La spécificité de la Savoie dans la loi de 1905

La société d'histoire La Salé-vienne présente une conférence intitulée "La loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat et la spécificité de la Savoie", le samedi 21 janvier à 14 h 30 à la salle municipale. Christian Sorrel, professeur d'histoire contemporaine et spécialiste de l'histoire religieuse de la France, évoquera notamment l'article 15 de cette loi qui est spécifiquement consacré à la Savoie. Cet article, voulu par les députés radicaux-socialistes des deux départements, avait pour but de régler des questions complexes de propriété liées au changement de souveraineté de 1860. Comprendre cet article, c'est donc relire d'une autre manière l'histoire de cette époque et les implications juridiques autour de la notion de "droits acquis" du traité de 1860. C'est en même temps plonger dans le débat politique du début du XX^e siècle qui accorde à la question religieuse une place décisive. Mais c'est aussi tenter de comprendre une "exception française", le statut de la cathédrale d'Annecy, seule cathédrale en France à être propriété de la commune, alors que les autres cathé-



Il y a un siècle, la loi sur la séparation de l'Église et de l'Etat était au cœur de l'actualité comme en témoigne cette couverture de l'hebdomadaire satirique "Le Rire".

drales sont propriété de l'Etat, même si le dossier est tellement complexe que l'administration elle-même se perd en contradictions entre 1905 et 1920. Entrée libre et gratuite.

D.E. ■